



Droit concernant mes soeurs

Par **Gremling alexandra**, le **21/08/2018** à **00:00**

Bonjour,

J'aurai voulu savoir si il existait des lois concernant les droit de visites sur les soeurs et demi-soeur.

J'ai été placé en foyer à l'âge de mes 17 ans car je ne m'entendais plus du tout avec ma mère et mon beau-père.

Ils ont créé un dossier psychiatrique en demandant à leur amis et famille et de démontrer que j'étais bipolaire afin que je soit interné dans un établissement spécialisé , ce qui n'a mener a rien.

J'ai maintenant 20 ans et depuis 3 ans que ma mère m'interdit de voir ma petite soeur âge de 14 ans et ma demi-soeur agé de presque 6 ans.

J'aurai voulu savoir si il y avait une solution pour que je puisse les cours ou même les avoir au téléphone sans que ma mère puisse s'y opposer et surtout si ce dossier pourrai me désavantager.

Merci pour vos réponses.

Par **fabrice58**, le **21/08/2018** à **07:42**

Bonjour,

comme vous n'avez aucun devoir envers vos soeurs, vous n'avez aucun droit.

En effet, un tel dossier ne peut que vous désavantager, par ailleurs, celle de 14 ans a t elle envie de vous voir ? Celle de 6 ans ne vous connaît pas du tout, vous ne pouvez même pas arguer du fait que vous lui manqueriez.

cdt